

Déroulement et délais de traitement du dossier d'adhésion

phase	Responsable	Quand ¹	À l'issue de la phase
Déclaration de candidature	Candidat		Le VP est informé de la demande et dispose des coordonnées pour joindre le candidat Le secrétaire crée le compte du candidat dans l'outil AssoConnect
Échange téléphonique VP ² -candidat	VP concerné	À déclaration de candidature + 5 jours	Le VP et le candidat vérifient la cohérence entre le profil du candidat et les valeurs et missions de la CPC Arc Ouest. Le vice-président territorial informe le candidat du contenu du dossier d'adhésion et de la grille de tarifs des adhésions et les conditions d'application (en particulier des délais à respecter pour bénéficier des réductions de tarif pour une adhésion en cours d'année). Le lien pour le dépôt du dossier en ligne est fourni au candidat
Dépôt du dossier	Candidat	15 jours après l'échange téléphonique	Le dossier est déposé en ligne
Analyse du dossier	VP ³	5 jours après le dépôt du dossier par le candidat	Analyse le caractère complet du dossier. S'il l'est analyse la recevabilité du dossier Fait état des résultats d'analyse à la commission adhésion ⁴ et formule son avis
Éventuel complément du dossier	Candidat	5 jours après demande de complément	Analyse le caractère complet du dossier. S'il l'est analyse la recevabilité du dossier Fait état des résultats d'analyse à la commission adhésion
Décision de la commission d'adhésion	Membres de la commission adhésion	5 jours après la réception des résultats d'analyse du dossier et de l'avis du VP	Les membres de la commission d'adhésion formulent leur avis. Dès lors que 3 avis sont reçus : • S'ils sont tous favorables, la candidature est validée. • S'ils ne sont pas tous favorables, la candidature est examinée par la commission d'adhésion (réunion chaque mois). Si la décision est favorable, l'appel à cotisation est lancé (secrétaire). Sinon, la décision (défavorable) est communiquée au candidat par le VP
Paiement de la cotisation	Candidat	5 jours après la réception de l'appel à cotisation	Le candidat est adhérent. En tant qu'adhérent, il apparaît dans l'annuaire et bénéficie des services offerts par la CPC Arc Ouest à ses adhérents.

¹ Les délais sont à respecter par le candidat pour que le montant des adhésions en cours d'année soit applicable.

² L'abréviation VP signifie Vice-Président (territorial). À la CPC Arc Ouest un vice-président est nommé par département

³ En cas d'indisponibilité, l'intérim est assuré par le président ou le secrétaire Arc Ouest

⁴ La commission adhésion est constituée des VP et du président et du secrétaire Arc Ouest

